



Le béret qui fume



BQF SPECIAL REMANIEMENT
GROTESQUE

CHACUN SON PANTIN... À QUAND LE TCHAO ?



Snupfen
Union Syndicale
Solidaires

région LORRAINE

"Le béret qui fume", organe officiel du SNUPFEN Lorraine - Directeur de la publication : Frédéric HANZO

Siège social : 88000 Epinal - Imprimerie spéciale SNUPFEN, Epinal

CPPAP : 0513 S 08001 - Trimestriel - Abonnement 16 euros - Prix au numéro 4 euros - ISSN : 0982-9016

Principaux responsables syndicaux

Secrétaire d'union de section :

Alric ROUY, 3 chemin des 4 Sous - 88120 ROCHESSON

06.24.31.67.42

Trésorier Régional :

Christine ANTOINE, ONF - 5 rue Girardet - 54 052 NANCY

03.83.17.81.29

Chargé des personnels administratifs :

Christine ANTOINE

03.83.17.81.29

Responsables par départements :

Meurthe et Moselle : Vacant

Meuse : Yannick BARABAN, MF de Flabas - 55150 FLABAS

03.29.85.64.80

Moselle :

Metz : Audrey ARNOULD, 12 rue de Lorraine - 57580 REMILLY

03.87.64.62.51

Sarrebourg : Céline MANGIN

06.16.42.65.41

Vosges : Jean Philippe HAEUSSLER, Chalet "Les Myrtilles" - 88000 EPINAL

03.29.35.04.90

CSA GE : Sébastien FAILLET, Emmanuel GIGON, Cédric NODIN, Frédéric BEDEL, Francis STAPP

CSE GE Ouest : Maxime HOUDY + 51380 VERZY - 03.26.59.09.79

FSSCT GE : Sébastien Faillet, Jean-Philippe HAEUSSLER, Alexis HENRIET, Cédric NODIN, Nicolas GOMEZ

Représentants aux instances nationales :

FSSCT Central : Jean Philippe HAEUSSLER

CSA Central : Jean Philippe HAEUSSLER

Bureau National : Frédéric BEDEL, Anne LABOURE, Emmanuel GIGON

Représentant SNUPFEN à l'APAS Lorraine (président) :

Fabienne BOM, 4 rue de la source - 57 730 MACHEREN

Le béret qui fume :

Rédaction : Frédéric HANZO, 21 rue Haute - 54830 VALLOIS

frederic.hanzo@live.fr

Les français parlent au français

Agenda managérial

**Message des terroristes devenus
héros et l'honneur de la France**

"C'est une insolence de
sa part."

Message d'alerte du SOE du 01/06/1944.

Quelle forêt
pour nos
enfants ?



Sommaire

- Le SNU en Lorraine
- Edito
- Politique : parole d'experts au fil de l'eau
- Vie de l'ONF
- Gestion forestière intégrative
- Forêt mosaïque
- Nouveau futur gouvernement

Brèves

La rubrique des
tiques et...
des hontes-au-logis



Le trouple

Les bruits de couloir à la DT GE font état d'une ambiance plus que délétère entre le DDT, son DT (M. FOTRE), et son adjoint (M. PIERRAT).

Il semblerait qu'il n'y a jamais eu le commencement d'une bromance ou d'un trouple entre eux. Ainsi un usage abusif de la savonnette, entraînant la prise de décision de l'un, contredite rapidement par un autre, a créé une ambiance plus que tendue au sommet de notre direction.

En attendant de savoir qui va la ramasser, le comité de rédaction du BQF préconise à notre triumvirat de s'inspirer de la cérémonie d'ouverture des JO, un trouple apaisé c'est possible !

Bromance/Déf : Une bromance est une relation forte entre deux ou plusieurs hommes, avec un niveau émotionnel élevé et des démonstrations d'intimité fortes, sans composantes sexuelles.

Trouple/Déf : Le terme fait référence à toutes relations amoureuses de polyamour, et sexuelles ou non, ou parfois uniquement sexuelles, entre trois personnes. Le terme est parfois également utilisé pour désigner trois personnes habitant ensemble mais n'ayant pas de relations amoureuses ou sexuelles entre elles.



Une vilaine gueule de bois

Alors voilà, le nouveau front populaire est le "premier parti de France" après sa "petite" victoire lors des dernières législatives. C'est à ce moment que nous publions notre dernier numéro. Ce moment, c'était celui où une grande majorité de françaises et de français, bien au delà des partisans de cette alliance de gauche, poussait un ouf de soulagement après s'être très largement mobilisée contre le risque d'un basculement vers un fascisme décomplexé. Dépassant des clivages importants, le "Front républicain" avait su renaître et s'imposer comme une évidence.

Mais voilà, les "gauchots" et les "gauchottes" ont dû fêter ça un peu trop fort et c'est aujourd'hui "le peuple de France" et sa chère "république démocratique" qui se réveille avec une vilaine gueule de bois. Trois mois de "trou noir" plus tard, c'est avec un gouvernement des "perdants" que nous sommes forcés de composer, gouvernement composé de ministres tous plus sulfureux les uns que les autres.

Cette "tisane de piquet de parc" comme disent les ruraux, nous la devons à une alliance entre la droite Macroniste et la droite de Macron, elle-même soutenue par l'extrême droite. Bref, voilà une belle prime de rentrée scolaire qui n'a pas facilité les premiers exercices des auteurs de notre journal, expliquant son relatif retard.

Ce "fascisme d'atmosphère" explique aussi la place importante de l'actualité politique dans ce numéro, nos valeurs ne nous permettant pas de garder le silence face à cet historique virage autoritaire de nos institutions républicaines. Espérons que l'arrivée de l'automne et des feuilles mortes chères à Prévert, augure des jours meilleurs pour nous toutes et tous.

LE CONSENTEMENT



Prochain gouvernement : En exclusivité, les propositions du SNUPFEN LORRAINE

3 mois à attendre pour le 1^{er}, même quand on en attend pas grand-chose, c'est long... C'est pourquoi le SNU a décidé de proposer 1 gouvernement d'avance (en fait 2 parce que faudrait voir à revenir à la raison – voir plus loin notre vraie proposition...). Car quand le gouvernement Barnier va tomber, y'aura pas les JO pour nous faire patienter !

La commande de Macron, pas besoin de demander, on a compris : il s'agit de changer les têtes pour ne pas changer grand-chose, tout juste aggraver la situation. Nous avons donc pioché dans les membres actuels du gouvernement, et dans quelques autres noms qui pourraient être envisagés (ex-présidents, personnalités à la droite de Retailleau... non, on plaisante...) pour proposer des équivalents parmi nos cadres de direction. Ceux-ci ont de toutes façons été nommés à la discrétion du/de la Directeur/rice général/e, signant par là même leur obéissance à ladite/ledit directrice/eur, laquelle/lequel est nommé.e à celle (la discrétion) de notre Monarque présidentiel. Ça fait peur, quand même !...

Enfin voilà, c'est un premier jet... C'est tout de même difficile d'être aussi imagitatif que Mac Macron, même en poussant un peu notre esprit taquin ! A consulter tout au long de ces pages... Au fil de l'eau comme'i disent.

1

De nouvelles inquiétudes pour l'OFB

Faisant suite au mouvement social du monde agricole de ce printemps, une mission d'information sénatoriale a été mise en place au printemps et elle vient de rendre ses conclusions.

Les auteurs (LR), dont on peut douter de leur objectivité, recommandent notamment de "rééquilibrer les missions de l'OFB au profit de la prévention" et proposent de "dépenaliser certaines infractions environnementales".

Ce rapport n'augure rien de bon à l'heure où le gouvernement abandonne la biodiversité.





ANNIE GENEVARD

Droitière, Permis B

Femme politique, enseignante n'ayant pas eu le temps d'en saigner, députée-mère de maire en fille dans la capitale jurassienne de la saucisse à cuite (*faute de frappe*). Femme de réseau polyphonique, elle est née pote avec les chasseurs, les panneaux solaires, les méthaniseurs, les agriculteurs et la filière brassicole.

EXPÉRIENCE

2002-2017



MAIRE DE MORTEAU (LA VILLE HEIN...)

Elle en a bouffé des paysans à l'accent, des agris à la cancoillotte et des meules à compter (c'est vous dire si elle comte) ... Pi ya plein d'forêts là-haut !

DEPUIS 2012



DÉBOUTE DU PUBS (EUH, DEPUTE DU DOUBS...)

Sous les couleurs variées de l'UMP, qu'elle quitte pour LR, qu'elle quitte pour la Droite Républicaine, parti ayant remporté les dernières législatives avec 8% des suffrages. Depuis, elle siège au sein de la majorité présidentielle, ayant triomphé troisième aux dernières élections.

ETUDES

2014-2017



DEVELOPPEMENT DE LA METHANISATION

Du coup, le recyclage de la merde, elle connaît...

2013-2017



FILIERE BRASSICOLE

Elle y a notamment côtoyé Eric Marquette, la liant ainsi au monde de la Forêt et de la chasse pour toujours.

COMPÉTENCES

- Liens étroits et solides avec les représentants des syndicats d'agriculteurs, à défaut d'être à l'écoute de ceux des paysans et des forestiers.
- Liens étroits avec les chasseurs de toutes traditions, tissés lors du combat national de défense de la chasse à la glu.
- Légitimité démocratique issue des dernières élections, contrairement aux députés de gauche.

ACTIVITÉS

Aime chasser les cormorans, les loups et les gauchistes écologistes.

Aime caresser les animaux et sentir le foin.

Se promène en forêt régulièrement, seule ou entre amis.

Se chauffe au bois.

D'après le canard enchainé, adore la pluie et la marche, en partenariat avec le créateur Gucci.

Saignée à l'ONF : la Cour des comptes demande d'arrêter l'hémorragie

Retrouvez l'intégralité de cet article de Gaspard d'Allens sur le site *Reporterre*.

La Cour des comptes a rendu le 19 septembre un rapport sur l'ONF. Elle y pointe la nécessité de mettre fin à la baisse des effectifs qui frappe l'établissement depuis plus de 20 ans. La juridiction critique les politiques néolibérales qui ont contribué à démanteler l'ONF, fragilisant ses moyens d'action, et ce, au moment où les effets multiples du changement climatique malmènent les forêts. Depuis l'élection de Macron en 2017, 1000 postes ont encore été supprimés et la part des fonctionnaires a de plus été réduite au profit des contractuels.

Les auteurs du rapport soulignent que *"les moyens humains de l'établissement apparaissent désormais insuffisants pour répondre aux missions croissantes qui lui sont assignés"*.

Ils notent aussi que *"ces réductions d'effectifs ont eu des conséquences importantes sur le maintien des compétences au sein de l'établissement"*. *"En allant très loin dans la réduction des effectifs, on a perdu des compétences"*, insiste Catherine Perin, la présidente de section et co-auteurice du rapport. *"On a besoin de personnels en forêt pour marteler les arbres, observer la faune, surveiller les risques d'incendie, etc."*

La Cour des comptes étaye son propos en faisant une projection dans les années futures. Elle prévoit qu'à l'horizon 2050, l'effort de reconstitution des peuplements concernera 21 000 ha rien que pour les forêts domaniales. *"En l'état de ses capacités financières, l'établissement ne pourra pas répondre seul aux enjeux de la transition écologique, notamment ceux liés au changement climatique"*, estime la Cour des comptes.

La suite reste à écrire et le contexte politique actuel ne laisse présager rien de bon en terme d'amélioration des moyens dédiés à la forêt. **Pour info , le plafond de dépenses prévisionnel du PLF 2025 pour l'Agriculture est en baisse (LFI 2024 : 5,0 Md€ Prévisionnel 2025 : 4,7Md€)**

Pour autant, il faut reconnaître que les alertes et les actions syndicales commencent à payer. Depuis deux ans, et à la suite des luttes menées lors de l'examen des précédentes lois de finance, nous avons réussi à obtenir le gel des objectifs de réduction des effectifs. Ces combats, menés souvent avec Canopée, doivent se poursuivre lors de l'examen du budget. De nombreux amendements ont été proposés au Parlement. Soyons optimistes.

"Le rapport confirme nos constats. C'est une arme de plus pour convaincre les députés."

Et pourtant...

Par AFP/La Tribune

Des suppressions de postes "inadmissibles" à l'ONF, dénoncent des syndicats.

Le projet de budget pour 2025 du gouvernement continue de faire des mécontents. La suppression de 95 postes à l'Office national des forêts (ONF), inscrite dans le projet budget 2025, est en effet jugée "inadmissible" par des syndicats de l'Office, dont les missions s'alourdissent dans une forêt française en souffrance.

Alors que les agriculteurs voient leur fiscalité allégée, le tour de vis au ministère de l'Agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt concerne quasiment exclusivement l'ONF, gestionnaire des forêts publiques françaises dont les effectifs ont déjà fondu ces dernières années, passant de 12.500 à 8.000 entre 2000 et 2022.

Sur les 101 postes en équivalent temps plein (ETP) supprimés, 95 le seraient à l'ONF et 6 à l'Agence sanitaire Anses, selon le projet de budget 2025.

"Supprimer encore des postes, c'est intenable, on ne pourra plus assurer nos missions", a déclaré à l'AFP Patrice Martin, secrétaire général de Snupfen-Solidaires, majoritaire chez les salariés de droit public. *"Nous préparons un amendement pour rehausser les effectifs de l'office, que nous soumettrons aux députés. Nous demandons 478 ETP en plus, soit un par service, parce que tous les services sont à l'os aujourd'hui"*, a-t-il ajouté.

Pour Armelle Noé, représentante des cadres au Conseil d'administration de l'ONF et membre de l'EFA-CGC, ces suppressions de poste n'ont *"aucune justification"* alors que l'ONF a amélioré sa situation financière depuis deux ans, grâce notamment à l'envolée des prix du bois.

Dans son dernier rapport, publié en septembre, la Cour des comptes estime que les effectifs de l'ONF, longtemps en baisse, *"apparaissent désormais insuffisants pour répondre aux missions croissantes qui lui sont assignées"*.

Le groupe de travail de trop !

Ces derniers temps, on pourrait croire que la DG veut du bien pour son personnel, entre la mise en place des tickets restaurant et la mutuelle obligatoire, on pourrait presque parler d'avancées sociales. Mais cela ne semble pas vouloir durer, car un groupe de travail national d'une vingtaine de personnes (dont une majorité de DA et chefs de service) s'est réunie en septembre pour discuter de la standardisation des UT. L'idée étant de rassembler tous les bureaux des agents dans les UT.

Oui, oui chères lecteurs et lectrices vous ne rêvez pas ! Cela leur permettrait de faire des économies sur les imprimantes..., mais aussi par le même coup sur les indemnités de bureau (fonctionnaire comme salarié). Pour vous dire que l'idée est sérieuse ils ont même embauché un cabinet « COS » spécialisé dans la conception des bureaux mais qui n'y connaît rien à l'ONF, bien sûr.

Imaginez, tout le monde dans une UT, finis les maisons forestières, les primes de bureau, les imprimantes et VA individuels... l'autonomie du forestier quoi ! Les plus grands chasseurs de coût en rêvaient, la DG y réfléchit sérieusement.

Si cela venait à se réaliser, il n'y aura plus qu'à négocier les journées de télétravail avec la direction, dans sa bienveillance elle laissera bien 2-3 jours de travail à la maison au personnel de terrain, et peut être même des dérogations pour utiliser son véhicule personnel pour aller suivre les chantiers ?!

2



C'est qui le minis chargé de la biodiversité ?

Après avoir oublié de nommer un ministre délégué au Handicap, le gouvernement vient de s'apercevoir qu'il n'a nommé personne à la biodiversité. Pour corriger cet oubli, il semblerait que le poste soit en balance entre Willy SCHRAEN (président de la FNC) et Arnaud ROUSSEAU (président de la FNSEA). Quel que soit le choix, nul doute que la biodiversité des pratiques traditionnelles et rurales sera préservée.

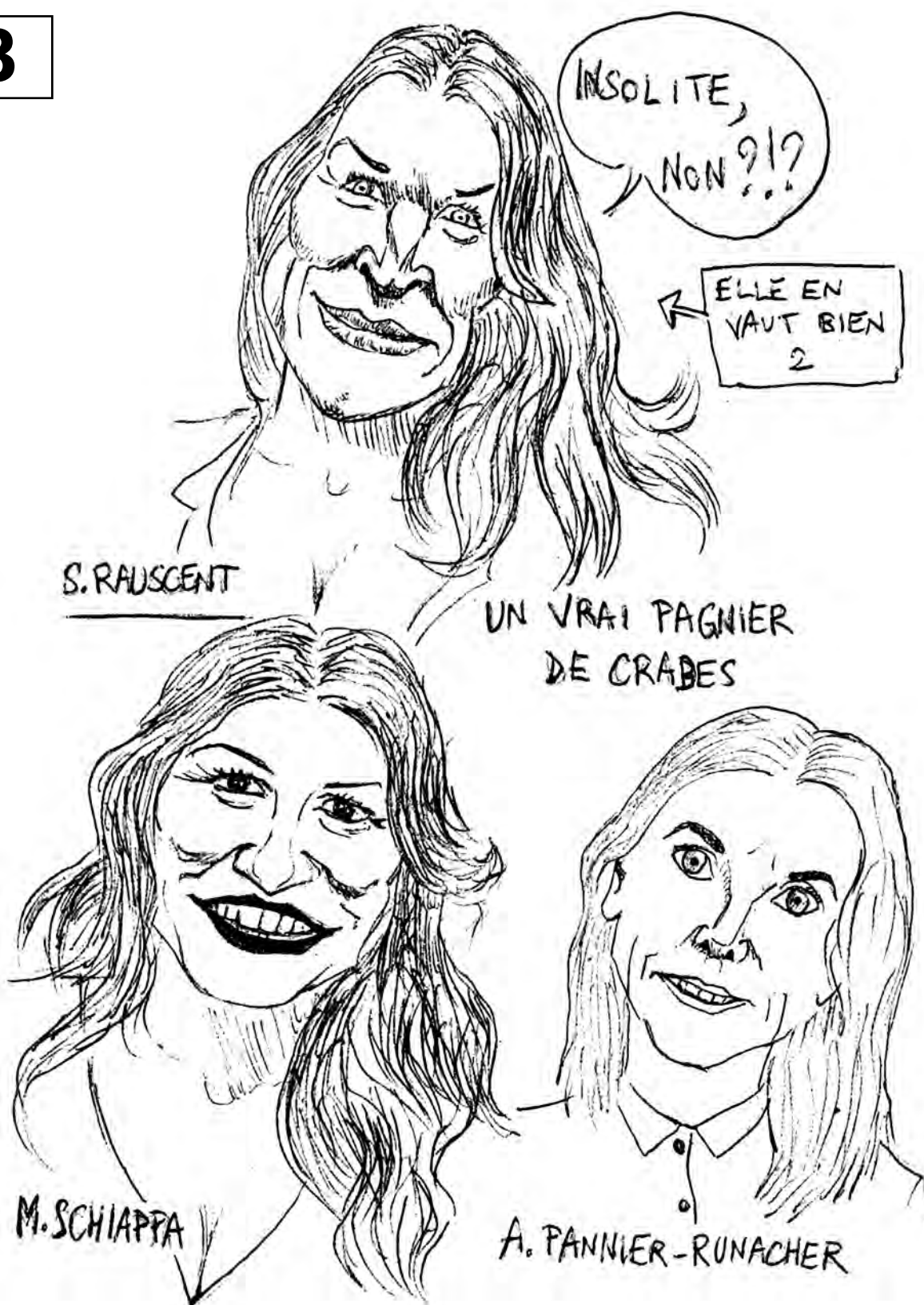
Agnès Pannier-Runacher ancienne directrice adjointe de la CDC

Afin d'éviter les conflits d'intérêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations dont a été directrice adjointe la nouvelle minis de la T.E.E. du Climat et de la P.R., il a été décidé de retirer la biodiversité du titre du ministère. Il manquerait plus que l'on interdise à la CDC de faire des coupes rases à cause de préceptes Khmer-Vert.

Le management à la mode du 68

La DA 68 essaye tous les modes de management possible, collaboratif, participatif, vertical, horizontal... pour faire passer sa réorganisation. Selon notre bon DD, c'est une agence test, dommage pour le personnel de l'agence 68 qui se retrouve bien malgré lui le cobaye de cette expérience managériale !

3



Pour faire carrière, le sexisme est un bagage pas trop lourd...

A Colmar, on a sorti la boîte à outils !

Après le séminaire du 20 juin dernier, grand-messe obligatoire pour tout le personnel de l'agence, (qu'il ne fallait surtout pas louper sans un mot du médecin). Il en a été conclu que tout allait bien à l'agence du Haut-Rhin et que, partant du postulat macronien qu'une minorité d'irritants seulement s'y opposaient (sûrement des collègues qui ne comprennent pas ce qui est bon pour eux) face à une majorité silencieuse qui forcément approuve la suppression de postes de terrain au profit des services de soutien, puisqu'elle ne dit rien. Il a été décidé de laisser passer les vacances avant de reprendre cette fameuse et tant désirée marche en avant !

Depuis, toujours dans cette démarche de concertation et de co-construction bienveillante, le groupe de travail concernant « la charge de travail » a conçu et mis à disposition des UT une matrice automatisée permettant de mélanger plein d'indicateurs pondérés par plein d'indices plus pertinents les uns que les autres afin de confirmer les suppressions de postes prévues à l'origine par la Direction. Cette dernière tient particulièrement à remercier les participants à ce groupe de travail sans qui la réorganisation n'aurait pas eu lieu... non elle déconne, avec ou sans outil les postes auraient été supprimés de toute façon.

Parce que même les outils que l'on a construit en partant des résultats recherchés ne sont pas infaillibles, il a été décidé de réaliser une phase de test sur quatre UT qui va permettre de faire remonter les critiques constructives (donc pas celles des irritants) afin de confirmer son usage.

Bien sûr un compte rendu NEUTRE de chaque test sera produit, dans lequel seront relevés : les aspects positifs de l'outil, les éventuels irritants, ainsi que les critiques relatives aux collègues absents, afin de créer une ambiance de concorde optimale dans chaque collectif de travail.

Depuis le CODIR du 23 septembre, la phase effective de réorganisation pour chaque UT est planifiée jusqu'à fin octobre 2024, et ce, quel que soit le retour de la phase « test » qui se déroule en même temps !

Les objectifs de réductions des coûts par le biais d'un savant rééquilibrage des effectifs (mais non on ne supprime pas de postes !) sont déjà clairement définis, et la Direction n'attendra pas que son projet de réorganisation soit débattu au sein des instances représentatives du personnel (CSA-CSE) comme cela doit se faire en temps normal. Coconstruire dans des groupes de travail informels passe, mais co-construire dans des instances prévues à cet effet avec des élus du personnel, surtout pas (ce sont sûrement des irritants) !

Toujours dans cette démarche de choix apaisés et pondérés co-définis en bonne intelligence dans une logique de paix et d'amitié transcendant les divergences personnelles, le comité de rédaction du BQF va proposer à l'État français dans le cadre d'une MIG bien rémunérée d'envoyer les décideurs dirigeants de la réorganisation de l'agence 68, et leur outil sur plusieurs zones de conflit.

Nul doute que cela permettra de résoudre de nombreuses guerres à travers le monde, la méthode « REORG-68 » est infaillible, il suffit d'étouffer de bons sentiments la contestation, marginaliser les résistants, ignorer les instances légales, créer de faux outils de vraie propagande tout en semant la zizanie dans les collectifs. Après une petite phase de test et d'ajustement des indices de pondération il n'y a pas de raison que cela ne marche pas, non ?!



Rumeur et fake news :
À une époque, y paraît
qu'Hornbeck il a
démarquetter des arbres !

4



PAR TI

SE FAIRE OURLIER
À L'ÉTRANGER,
"A CHANGÉ"...

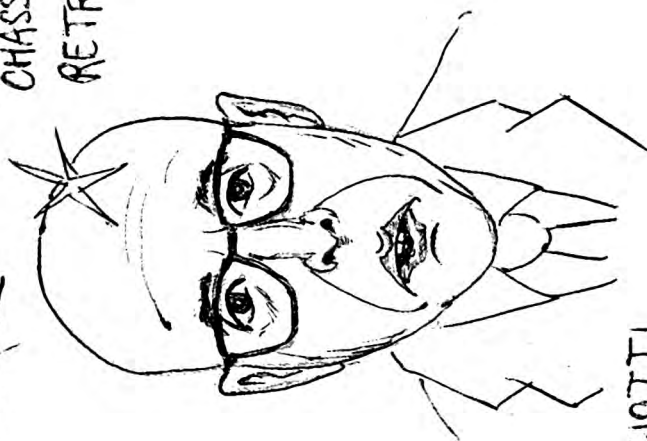


M. VALLS



J. BAUDELOT

CHASSEURS /
RETRANCHES



E. CIOTTI

SNUPFEN : COTISATIONS 2024

Catégorie	Cotisation	Catégorie	Cotisation
Adj Adm	132 euros	Att Princ	300 euros
CDF, Adjoints Adm P2	144 euros	IDAE, IGRF	348 euros
Adj Adm P1	156 euros	ICGREF, IGGREF	420 euros
TF	168 euros	Cont. droit public - type 1	132 euros
SACN	180 euros	Cont. droit public - type 2 et 3	180 euros
TPF, SACS	192 euros	Cont. droit public - type 4 et +	276 euros
SACE	204 euros	Salarié (OF - Adm C droit privé)	132 euros
CTF	228 euros	Salarié (TAM - SA/AP droit privé)	168 euros
Att Adm	264 euros	Salarié Cadre droit privé	276 euros
CATE, IAE	276 euros		

Stagiaire 1er poste : 50% de la cotisation du grade

Retraités, veuves, veufs : 50 %

Temps partiel : cotisation du grade x % du temps travaillé - Salariés de droit privé : 0,75 % du salaire net
Rappel : 66 % des cotisations sont déductibles des impôts.

Trésorier régional : Christine ANTOINE, 16 rue Thierry de BAR - 54 770 LAITRE SOUS AMANCE

Le Grand Inquisiteur du Cube

Depuis quelques temps circule dans les forêts de France et de Navarre une folle crainte :

- « *La forêt dépérit face au changement climatique ?* »
- « *Non ! Le cube récolté et commercialisé baisse en forêts publiques, que ce soit en forêts domaniales ou communales le constat est le même, nous prélevons moins...* »

La région GE, une des principales régions forestières pour l'ONF ne déroge pas à la règle moins 20 % cette dernière année par rapport aux 10 dernières années en forêts communales par exemple.

Le conseil d'administration de l'ONF s'en inquiète ! Enfin surtout les représentants de la filière bois, qui craignent de manquer de matière à bas coût, et nos directeurs, qui ont peur de manquer de ronds.

Jusqu'à présent cette peur se cantonnait à la DG, mais depuis quelques temps elle est redescendue au niveau des DT et donc de la DT GE qui, pour remédier à ce manque de bois, a décidé de lancer son inquisiteur en chef dans les forêts à la recherche du cube sauveur. MDS saturés de DATA issues du LEADAR le voilà parti faire le tour des agences à la recherche des gros bois planqués par les perfides aménagistes, les groupes de régé non entamés par les fainéants d'agents Khmers-vert ou encore les coupes ajournées par des RUTs écolo-conservateur et sûrement islamo-gauchiste.

Les données sont là, le LEADAR a parlé, les cartes ont été analysées, la forêt française peut encore cracher du bois comme avant la crise sanitaire, le Grand-Inquisiteur en est sûr : « *Ce n'est pas parce que l'on a récolté tous les navets que l'on ne peut pas éclaircir les carottes* ».

Fort de cet argument jardinatoire de gestionnaire de plante annuelle voir bisannuelle, qui ne peut qu'être définitif face aux arguments de forestiers gestionnaires d'espèces végétales pouvant-être pluri centenaire ; Il en est sûr, fermez le ban, c'est imparable. Videz les fonds de tiroir, il n'y a plus d'excuse pour ne pas remonter les EA, en plus cela fait bientôt 1 an qu'il pleut, la forêt est redevenue verte, alors tapons du bois !

Et lorsqu'au détour d'une réunion les mêmes données LEADAR confirment que les peuplements ont une surface terrière inférieure aux guides sylvicoles, et bien le Grand Inquisiteur vous rétorquera qu'il faut quand même y passer car, plus il y a de lumière, plus il y a de diversité et le Grand Inquisiteur il aime la diversité !

Nous au BQF, vous avez compris que l'on a du mal avec les arguments du Grand-Inquisiteur, depuis 5 ans de crise sanitaire, beaucoup de forêts sont à l'os et ont été fortement décapitalisées entraînant une déstabilisation des peuplements et bien souvent, un sursis pour ce qui en reste. Là où les peuplements sont encore stables, les forestiers font leur boulot en essayant de préserver ces écosystèmes fragilisés. Ce n'est, ni en en appliquant une sylviculture dynamique sur des peuplements relictuels, ni en les renommant Futaie irrégulière à couvert continu diffus, que le forestier arrivera à atténuer les effets du réchauffement climatique, bien au contraire.

Le GI ferait mieux de prendre en compte les dernières données scientifiques qui constatent une baisse de la croissance des forêts française, entraînant un bilan négatif sur la séquestration du carbone notamment en Grand-Est. Dans ce contexte la sylviculture dynamique d'individus plutôt que de peuplement a fait long feu.

Après il faut le comprendre le GI, il n'a plus beaucoup de tour de passe-passe pour augmenter la récolte, d'autres inquisiteurs l'ont précédé. La baisse des rotations et révolutions a déjà été réalisée, l'ouverture des cloisonnements d'exploitation en long en large et en travers, les groupes de régé sacrificiel de l'air Gamblin, la baisse des surfaces terrière d'équilibre des peuplements... Toutes ces bonnes idées qui, pour la plupart ont eu un effet amplificateur du réchauffement, ont déjà été déployées.

Alors il lui reste ses certitudes alimentées de DATA vues du ciel pour lancer ses injonctions à des interlocuteurs dépités de l'usage qui est fait d'un outil pouvant réellement aider la connaissance du forestier de terrain.

La connaissance est un outil, et comme tous les outils, son impact est entre les mains de son utilisateur. A bon entendre...



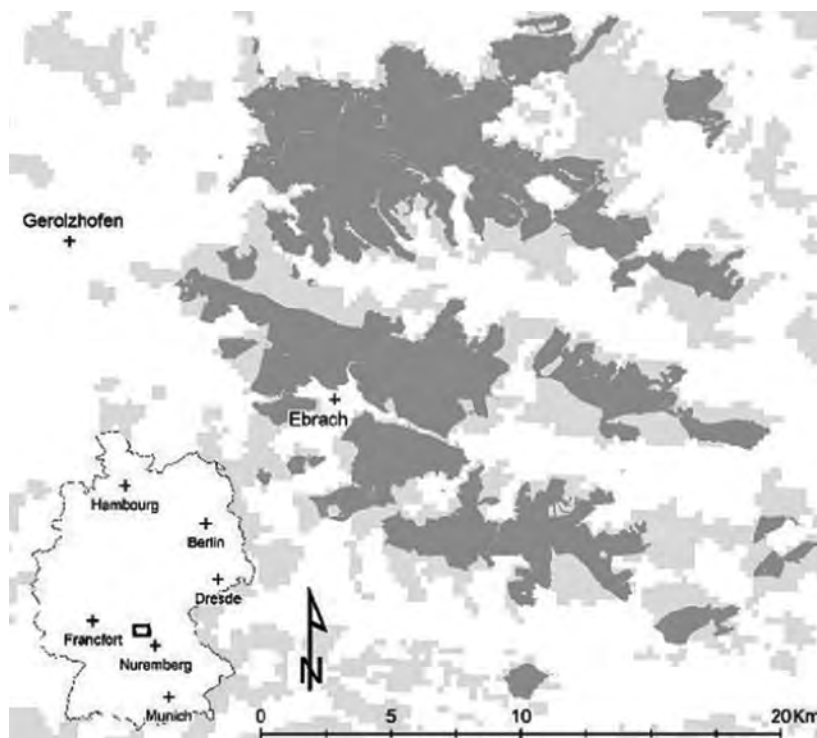
Renaud et Sarkozy : pour péter plus haut que le cul, y ont besoin d'un escabeau...

Gérer une forêt commerciale selon une approche intégrative : rêve ou réalité ?

C'est sous ce titre, au demeurant peu affriolant, que l'inénarrable Revue Forestière Française a voulu savoir, en 2020 et dans un article peu connu¹, si une prise en compte poussée de la biodiversité était un réel problème pour une gestion forestière qui soit bénéficiaire. Cet article², qui fait tout de même la bagatelle d'une vingtaine de pages, contient des éléments précieux pour juger de cette question. En voici un résumé, livré pour vous, cher lecteur du BQF ; pour davantage d'informations, je ne saurais que vous conseiller de vous référer à l'article original.

Afin de vous donner des éléments de comparaison, pour les chiffres indiqués dans l'article, des équivalents pour la France ou le Grand Est vous seront donnés [*en italique entre crochets*].

Asseyez-vous, les enfants, c'est l'heure de l'histoire de Tonton ! Il était une fois, dans un beau et bavarois pays outre-Rhin, la riante forêt de Steigerwald.



Avec un gouvernement pareil, y va nous falloir des cadres solidement accrochés à la forêt... Ça tombe bien, on les a !

Dendrométrie

Cette *Staatsforst* est propriété du *Land* de Bavière, et est gérée par l'entreprise forestière d'État d'Ebrach. Cette forêt de 16 500 hectares repose sur une mosaïque de sols sableux, marneux et argileux, avec 50 % de la surface contraignante pour la pénétration des racines, et 75 % sensible au tassement. Niveau essences, la forêt est composée comme suit :

- 75 % de feuillus, dont 44 % de hêtre et 21 % de chêne sessile ;
- 25 % de résineux, dont la moitié en pin sylvestre.

Le stock sur pied (volume bois fort) moyen à l'échelle de la forêt, traitée en futaie irrégulière, est de 388 m³/ha [*de l'ordre de 200-300 m³ à mélange équivalent, à dire d'expert*]. Malgré ce niveau élevé de capital, le réseau de placettes permanentes indique un accroissement à 10 m³/ha/an [4,5 à 6 m³/ha/an à dire d'expert]¹.

Il est à noter que, malgré ces niveaux élevés de capitalisation et d'accroissement, le gestionnaire a fait le choix... de continuer à capitaliser ; de ce fait, seuls 55 % de l'accroissement sont exportés [90 % à ce niveau de capital, à dire d'expert]. À ce stade, on a dépassé les seuils face auxquels la DG nous hurlerait de décapitaliser parce que ça peut plus pousser, c'est pas possible ! Bah si.

Pourquoi ce choix ?

La forêt de Steigerwald, en plus des contraintes liées au sol, est sujette à de nombreuses contraintes :

- 5 631,6 ha pour la protection de la ressource en eau ;
- 1 200 ha en libre évolution permanente ;
- 4 228,3 ha pour les loisirs (336 km de sentiers et 10 campings) ;
- 176,5 ha pour la protection des vignes et cultures contre les extrêmes climatiques comme les gels tardifs ;
- 11 465,5 ha classés ZSC (directive Habitats) ;
- 11 528,2 ha classés ZPS (directive Oiseaux)...

Il y a aussi une raison historique à cela : lors de la seconde guerre mondiale, l'Allemagne nazie a poussé les prélèvements pour soutenir l'effort de guerre, et ceux-ci ont largement dépassé les accroissements, amenant à une décapitalisation massive. De plus, en certains endroits, le prélèvement a été fait non pas en coupes rases, mais en éclaircies fortes par prélèvement des arbres malformés, menant ainsi à la formation de pommiers et à la disparition des arbres habitats.

De ce fait, et actuellement, la forêt est significativement rajeunie et a perdu de nombreuses espèces associées aux dendromicrohabitats, rendant d'autant plus important le maintien et le développement de la biodiversité.

Mais en fait... ?

Quels sont les objectifs de gestion ?

Comme chez nous, concilier production, services écosystémiques et accueil du public. Cela étant, les choix faits dans ce cadre détonnent par rapport aux nôtres :

1) préserver et maintenir une forêt feuillue dominée par le hêtre : eh oui, en dépit de la situation géographique similaire à celle du Grand Est (plateau à moins de 500 m d'altitude, 850 mm annuels, hivers froids et étés chauds), ils veulent maintenir la dominance du hêtre, mais également enrichir la hêtraie... par du sapin pectiné ! Ils veulent également amener du feuillu là où il n'y en a pas et maintenir le chêne.

2) préserver le bien-être de la population : au sens de la loi bavaroise¹, la fonction récréative, la préservation de la biodiversité, la protection des eaux et la conservation du paysage doivent être prises en compte ;

3) efficacité économique : la plus grande valeur ajoutée possible avec un effort minimal, soit une réduction des travaux, et la concentration de la production sur les bois de valeur, ceux à marge faible ou négative restant sur place ;

4) des écosystèmes forestiers résilients et adaptables face au changement climatique : on favorise la vitalité des arbres, même si c'est au détriment de la qualité (si !), on capitalise dans les feuillus, on maintient des conditions climatiques stables dans le peuplement, et on augmente la capacité de rétention d'eau :

- a. plus de bois mort au sol,
- b. couvert continu,
- c. mélange d'essences,
- d. respect des sols à l'exploitation.

Le lecteur avisé s'apercevra que, même si les objectifs initiaux sont similaires aux nôtres, les forestiers d'Ebrach n'hésitent pas à réduire la voilure dans les prélèvements, là où l'Office est — quel euphémisme ! — plus qu'hésitant à tirer les conséquences, dans les prélèvements, de sa mission de protection de la biodiversité.

De plus, nos confrères allemands n'hésitent pas à favoriser fayards et sapins, là où l'Office semble à deux doigts de leur donner la chasse *pasque vous comprenez, ma bonne dame, ils font la gueule, tous ces arbres, alors on va mettre du cèdre, parce que c'est l'avenir, et au diable les bobo-écolo-islamo-gauchtou-bouffeurs de tofu !*

Et le gibier ?

L'espèce chevreuil est dominante dans les dégâts ; le taux de prélèvement annuel est de 7 têtes pour 100 ha [5 pour 100 ha à dire d'expert, même si on pourrait doubler par endroits]. Un tiers environ de la viande issue de la chasse est commercialisée directement par le gestionnaire.

Mais concrètement... ?

Comment se fait la gestion ?

Tout d'abord, il faut noter que, même si la sylviculture est irrégulière, ça reste une sylviculture d'arbres : les tiges objectif sont désignées au stade petit bois, puis le reste du peuplement est travaillé à leur profit. L'essentiel des produits à ce stade est du BE et du BI ; ce sont surtout les tiges objectif qui donneront le BO, et quel BO ! Voyez plutôt les diamètres d'exploitabilité pour les feuillus :

Essences	Bonne qualité	Qualité moyenne
Hêtre	70-80 cm	50-70 cm
Chêne sessile	80-100 cm	60-80 cm
Frêne commun, Érables, etc	70-90 cm	50-70 cm

Comme chez nous, les chênes de haute qualité sont commercialisés surtout par soumission cachetée, dans des fourchettes de prix similaires aux nôtres.

Le tiers du volume bûcheronné est fait en régie ; le reste des abattages, ainsi que le débardage et le transport sont, eux, sous-traités.

Et niveau pognon ?

Eh ben c'est pas dégueulasse, comme dirait l'autre ! Les recettes de l'entreprise sont environ de 6 millions d'euros par an, pour 5 millions de charges, soit un bénéfice d'1 million par an, ou une marge de 17 % [pour mémoire, l'Office n'est bénéficiaire que depuis un an ou deux, après de longues années de déficit].

En moyenne, on a donc des revenus bois à 67 €/m³ [55 €/m³ en 2023 à l'échelle nationale]⁵, et un revenu moyen bois à l'hectare de 345 € [135 €/ha de forêt soumise en 2023 à l'échelle métropolitaine]⁶. Bon, il faut tout de même se rappeler qu'il y a en forêt soumise française nombre de forêts méditerranéennes, qui ne sont pas comparables car elles ont une productivité quasi nulle, mais quand même !

Bon, et la biodiversité dans tout ça ?

Pas mal, merci, et vous ?

Nan, plus sérieusement, il convient de se demander, avec tous ces bons chiffres, si les mesures concernant la biodiversité ne sont pas des mesurette ou des cache-sexes, comme l'Office sait si bien le faire...

Comment la mesurer ?

À Steigerwald, on observe continuellement les cortèges d'espèces présents dans les RBI... pour ensuite donner comme objectif, dans les parcelles en gestion, la présence de ces assemblages d'espèces. De fait, on donne expressément comme objectif d'avoir une biodiversité de RBI partout, et ce, par un suivi continu ! On est loin des inventaires RBI ponctuels, dont les résultats finissent par caler des meubles à la DG...

Le concept des pas japonais („Trittsteinkonzept“)

Ce concept, théorisé par Ulrich Mergner, un des forestiers d'Ebrach et auteur de l'article ci-résumé, part du principe que des grosses réserves biologiques, séparées les unes des autres, constituent en fait des impasses écosystémiques : comme elles sont trop éloignées les unes des autres, les individus ne se déplacent pas entre les réserves, risquant de faire disparaître les populations des réserves, entre autres pour cause de brassage génétique insuffisant.⁷

Pour éviter ça, les forestiers d'Ebrach ont veillé à avoir un maillage dense de réserves (NR), îlots de sénescence (T) et arbres bio (B) :



Avec ce maillage, les espèces des réserves peuvent aller de l'une à l'autre en « sautant » sur les îlots et arbres bio interstitiels.

Comme vous pouvez le constater sur cette carte, le maillage d'îlots, de réserves et d'arbres bio est conséquent ; mais de combien ?

Au total, 1 200 ha de forêt sont en libre évolution permanente, que ça soit en réserve ou en îlot de sénescence, soit 7 % de la surface forestière [dans son rapport d'activité 2021, l'ONF prétend atteindre 7 % de protection forte en FD, mais quels types de classement sont inclus dans ce chiffre ? Est-ce qu'on est en libre évolution permanente ? Mystère ; et quid des communales, qui représentent la majorité des forêts gérées ?].

Cela se traduit par 6 RBI, et 200 ILS, tout ça sur seulement 16 500 ha de forêt, soit :

- 1 RBI de 25 à 180 ha pour 2 750 ha [dans le 54, 1 RBI de 40 à 80 ha pour 38 667 ha] ;
- 1 ILS de 0,2 à 20 ha pour 82,5 ha [en FD de Parroy dans le 54, 1 ILS de 8 ha max. pour 397 ha].

À cela, on rajoute 4,5 % de la surface couverte par des arbres bio [en 2021, à l'échelle de l'agence Vosges Montagne, il y avait 1,02 arbres bio à l'hectare, soit un cinquième de l'objectif, ZPS incluses ; autant dire qu'on est loin du vingtième de surface couverte par les arbres bio]. Le nombre d'arbres bio à l'hectare à Steigerwald n'est pas précisé, mais l'objectif pour l'aménagement en vigueur est d'atteindre 10 (!) arbres bio à l'hectare [nochmals, chez nous, on atteint péniblement 1 arbre bio à l'hectare, bien en-dessous des objectifs officiels de l'ONF, pourtant pas très ambitieux].

Les arbres bio

La gestion des arbres bio est très volontariste : ceux-ci commencent à être désignés dès les premières éclaircies, pour s'assurer que l'objectif en tiges par hectare sera tenu. De même, on désigne assez peu de tiges objectif (40 t/ha au maximum pour le hêtre), afin de s'assurer qu'il y aura assez d'arbres bio à terme.

De plus, on n'hésite pas à garder un nombre élevé de sur-réserves, arbres déjà vieux, donc plus proches de la sénescence apportant le maximum de dendromicrohabitats ; tant pis pour le peuplement futur, il s'en accommodera.

Le bois mort

En ce qui concerne le bois mort, on atteint, au total, 23 m³/ha [à dire d'expert, 4-6 m³/ha sur pied (quand l'objectif d'arbres bio est atteint, donc rarement), et 1-2 m³/ha au sol quand c'est inventorié].

Bien sûr, il faut compter avec les RBI, qui atteignent parfois 160 m³/ha de bois mort, mais on s'assure également que du bois mort reste dans les parcelles exploitées, même lors des coupes. Surtout lors des coupes !

Ainsi, sur les gros bois, l'abattage directionnel a expressément pour objectif de faire tomber le houppier hors du réseau de défrètement... afin de l'abandonner sur place, généralement par une découpe au premier gros défaut. Cela permet, dans les parcelles de gros bois, d'atteindre 20-40 m³/ha de bois mort [pour rappel, on ne dépasse pratiquement jamais 5 m³/ha].

Le coût du bois mort

En sortant du bois globalement de meilleure qualité, on arrive non seulement à des prix de vente plus intéressants (90 €/m³ en moyenne sur le BO), mais aussi à des frais d'exploitation plus faibles, vu que le bûcheron et le débardeur ne s'enquiquinent pas avec le houppier, donc à un bénéfice plus important : sur un hêtre de 6 m³ (1,8 m³ de BO, 2 m³ de BI/BE et 2,2 m³ de rémanents), on arrive à un bénéfice de :

- 119 € (66 €/m³) si on sort seulement le BO ;
- 154 € (37 €/m³) si on sort aussi le BE/BI.



6



Cette différence de prix est-elle la mer à boire ?

Accessoirement, que diraient nos bûcherons et débardeurs, si on leur disait qu'ils peuvent arrêter de se casser le dos avec les houppiers et surbilles, et qu'ils doivent se concentrer sur le bois de qualité ? Nos sols ne seraient-ils pas moins sujets au tassement si on sortait moins de volume des parcelles ? N'aurait-on point davantage de bois mort dans les parcelles, morbleu ?

Et les emplois dans tout ça ?

L'entreprise forestière d'Ebrach emploie directement 60 personnes, dont 35 ouvriers forestiers et 10 techniciens) ; rapporté à sa surface, cela fait un personnel pour 275 ha [*1 personnel pour 561 ha en forêt soumise en 2023*]⁸. À cela s'ajoutent 12 ETF.

En Conclusion

Quand le Snupfen parle de laisser plus de bois mort, de faire une place plus importante pour la biodiversité dans la gestion courante, d'avoir plus d'emplois forestiers... Bon, on pourrait nous répondre que *la filière exige ce niveau de prélèvement*, mais ça n'est pas un argument porteur devant le grand public, friand d'environnement préservé.

Du coup, on nous répond :

- qu'on ne peut pas financer tous ces emplois avec les ventes de bois ;
- que l'ONF dépend de tels volumes ;
- qu'on n'a pas d'autre choix que de sortir tous ces bois ;
- qu'on en fait déjà beaucoup pour la biodiversité ;
- que ça ne pousserait plus, ne se régénérerait plus avec un tel niveau de capital, ma bonne dame ;
- et puis les hêtres, les sapins, tout ça, c'est fini, ça va crever !

Et pourtant ! Pourtant, Steigerwald nous montre par l'exemple qu'on peut avoir un niveau bien plus élevé d'emploi, laisser beaucoup plus de place pour la biodiversité, faire ses inventaires par placettes permanentes... et pourtant être bien plus rentable que ne l'est l'ONF !

Qu'on peut laisser bien plus de bois mort dans les parcelles, faire une croix sur des revenus... et pourtant être bien plus rentable que l'ONF !

Qu'on peut avoir des contraintes sociales, environnementales et liées à la ressource en eau, fortes, sans mettre sous cloche, et pourtant être honorablement bénéficiaire !

Qu'on peut avoir des diamètres d'exploitabilité que d'aucun qualifierait de phénoménaux, et pourtant écouler ces bois, et bien les vendre !

Qu'on peut avoir des niveaux de capital bien plus élevés que ce que préconisent nos guides, et pourtant avoir de la croissance et de la régé !

Qu'on peut garder le sapin et le hêtre, et même en faire l'avenir du peuplement, même si les oiseaux de mauvaise augure nous croassent que *c'est fini, tout ça, bon Dieu de forestiers rétrogrades !*

Alors, chiche ?

¹ Comme tout le reste des articles de la RRF, d'ailleurs, ce qui est sans doute bien dommage

² <https://doi.org/10.20870/revforfr.2020.5311>

³ Là où la DG, l'IFN et la police annoncent plutôt 7-8 m³/ha/an

⁴ Découlant probablement de la vision allemande, très romantique, des forêts ; à ce sujet, chez les allemands, le garde est souvent appelé „Herr Förster“ (M. le garde), et ce, avec un certain respect pour sa fonction

⁵ <https://www.onf.fr/onf/+/538::lonf-en-chiffres.html>

⁶ <https://www.onf.fr/onf/+/538::lonf-en-chiffres.html>

⁷ Pour donner une idée de l'importance de ce concept de génie écologique, il a permis à la forêt d'Ebrach, en 2023, d'être dans le top 10 allemand des écosystèmes forestiers restaurés : (<https://www.baysf.de/de/medienraum/pressemitteilungen/nachricht/detail/ebracher-trittsteinkonzept-unter-den-top-10-der-wiederhergestellten-waldokosysteme-in-deutschland.html>)

⁸ <https://www.onf.fr/onf/+/538::lonf-en-chiffres.html>

Qui suis-je ?

Pétrole et paradis fiscaux : les intérêts cachés de la Ministre de la transition énergétique

Disclose 2022

Leila Miñano, Maxence Peigné, Manuel Rico (Investigate Europe), Mathias Destal, Geoffrey Livolsi (Disclose)

Agnès Pannier-Runacher est liée à une société détenue par son père et ses enfants mineurs. Baptisée Arjunem, l'entreprise familiale partage des intérêts financiers avec Perenco, numéro 2 du pétrole en France, et détient plus de 1 million d'euros dans des paradis fiscaux. Malgré le risque de conflit d'intérêts, la ministre de la transition énergétique n'a jamais rendu publique son existence.



C'est un immeuble résidentiel comme tant d'autres dans le 16^e arrondissement de Paris. Une façade de baies vitrées avec balcons en fer forgé, loge de gardien et ascenseur de service. C'est ici, au 56 avenue Georges Mandel, qu'est enregistré depuis le 13 juillet 2016 le siège d'une discrète société liée à la ministre de la transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher. Son nom : Arjunem.

Un acronyme derrière lequel se cache une donation familiale que cette macroniste de la première heure n'a jamais rendue publique. Elle a pourtant eu par deux fois l'occasion d'en informer la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), lors de sa nomination au ministère de l'économie en 2018, puis à celui de l'industrie en 2020. Or, ses déclarations d'intérêts et de patrimoine ne font aucune mention de cette affaire d'héritage.

D'après l'enquête de Disclose et Investigate Europe (IE), le montage d'Arjunem, qui prend sa source dans des paradis fiscaux, renferme un possible conflit d'intérêts entre la ministre de la transition énergétique et le groupe Perenco. Une firme opaque, deuxième producteur français de brut après TotalEnergies, dont Jean-Michel Runacher, associé d'Arjunem et père de la ministre, était jusqu'à récemment l'un des dirigeants historiques. Un héritage difficile à porter pour une responsable publique dont l'objectif affiché est de « *sortir la France des énergies fossiles* ».

Des fonds basés dans des paradis fiscaux

Sur le papier, Agnès Pannier-Runacher n'est pas tenue de dévoiler l'existence d'Arjunem. La loi sur la transparence de la vie publique, votée dans la foulée du scandale Cahuzac, l'oblige seulement à déclarer ses participations directes dans des sociétés, ainsi que celles de son conjoint. Les biens des enfants mineurs, eux, n'ont pas à être communiqués. Une aubaine. Car, selon les statuts constitutifs de la société déposés au greffe de Paris, ce

sont ses trois enfants – âgés de 13 ans, 10 ans et 5 ans en 2016 – et un de leurs cousins qui ont pris place à la table des actionnaires aux côtés de leur grand-père, Jean-Michel Runacher. L'objectif de l'opération pour l'homme fort de Perenco : faire une donation de plus d'un million d'euros à ses petits-enfants, en évitant qu'ils n'aient à payer des droits de succession à son décès. Au même moment, Jean-Michel Runacher va créer une autre société civile, Antos, dotée d'un capital de près de 600 000 euros réservés à deux neveux, majeurs, de la ministre.

Investissements spéculatifs

L'histoire de la société civile Arjunem débute à la fin du mois de juin 2016. C'est à cette période qu'Agnès Pannier-Runacher, alors administratrice de grands groupes privés et sur le point de rejoindre la campagne d'Emmanuel Macron, va signer les documents autorisant ses enfants mineurs à devenir actionnaires de l'entreprise pour la somme symbolique de 10 euros chacun. Jean-Michel Runacher apporte le reste du capital : 1,2 million d'euros sous forme d'investissements spéculatifs.

D'après notre enquête, l'ensemble de ce patrimoine provient de fonds spéculatifs dissimulés dans des paradis fiscaux et dans lesquels Perenco détenait ses propres investissements à l'époque. Sollicitée pour savoir si c'est toujours le cas, la compagnie a refusé de le confirmer ou de l'informer.

Le premier fonds, baptisé « Blue Omega Cell », est domicilié à Guernesey, un paradis fiscal qui figurait sur la liste noire de l'Union européenne jusqu'en 2019. Le second, « MW Global Opportunities », est immatriculé en Irlande et investit depuis Hong Kong. Pour le troisième Disclose et IE ont pu établir qu'il est géré par « Millennium Management », un gestionnaire basé à Londres et New York et dont la holding actionnaire se trouve dans le paradis fiscal de l'Etat américain du Delaware.

Interrogée sur la nature des trois fonds spéculatifs qui alimentent la société familiale, la ministre de la transition énergétique assure « *ne pas avoir connaissance de leur politique d'investissement* » gérée, dit-elle, « *de manière indépendante par des investisseurs professionnels.* » Concernant leur présence dans des paradis fiscaux, elle n'a pas souhaité faire de commentaire, renvoyant vers son père « *pour plus de détails* ». Sollicité, ce dernier n'a pas donné suite. Les gestionnaires qui administrent ces fonds ont pour habitude de créer des sociétés *offshores* dans des pays à la fiscalité avantageuse tels que les Bahamas et les îles Caïmans. Quant à leurs investissements, ils incluent bien souvent des entreprises d'hydrocarbures.

Par ailleurs, le capital investi dans Arjunem a été déposé dans une banque privée au Luxembourg, CBP Quilvest. Un établissement qui a déjà compté comme clients la famille Perrodo, propriétaire de Perenco et 15^e fortune de France.

Les liens entre Arjunem et Perenco

À l'époque où Jean-Michel Runacher crée Arjunem, sa fortune est si étroitement liée à celle du groupe pétrolier que les fonds investis dans l'entreprise familiale proviennent des mêmes placements que ceux de la compagnie pétrolière. Un mélange des genres qui apparaît dans une série de courriels joints aux documents d'enregistrement de la société et dans lesquels les cadres de Perenco et Jean-Michel Runacher échangent avec les représentants de Millennium, Marshall Wace et Sciens Group. Au cœur des discussions : la valeur des fonds dans lesquels Perenco a investi.

Le 5 juillet 2016, l'un des gestionnaires de fortune des Perrodo adresse un courriel à la firme Millennium pour obtenir, écrit-il, « *une estimation des retours sur investissement de notre portefeuille* ». Jean-Michel Runacher est en copie du message. Lorsqu'il reçoit la réponse de Millennium, il la transfère aussitôt à son notaire parisien. Pour que ce dernier puisse « *finaliser* » l'enregistrement d'Arjunem, il répète la démarche pour Blue Omega et MW Global Opportunities.

Au cours de la correspondance, une autre entité du groupe pétrolier fait son apparition : Finvest. Basée aux Bahamas et à Guernesey, cette société de gestion de portefeuille des Perrodo a longtemps été dirigée par Jean-Michel Runacher lui-même.

Il faut dire que ce cadre historique du groupe, aujourd'hui âgé de 77 ans, fut un personnage clé du développement de la compagnie pétrolière. Associé à son fondateur, Hubert Perrodo, dès les années 1980, Jean-Michel Runacher sera nommé tour à tour directeur général, directeur financier et administrateur du groupe jusqu'en 2020. Désormais, selon un porte-parole de Perenco, Jean-Michel Runacher conseillerait l'entreprise « *de temps en temps* ». Rien de plus. Selon notre enquête, il dirigerait également deux sociétés financières de la multinationale : Global Financial Investment SA, et la BNF Capital, à Londres, où il réside.

« Situation de conflit d'intérêts »

En dépit des liens financiers unissant la société Arjunem à des fonds opaques associés à Perenco, la numéro 2 du ministère de l'écologie estime qu'elle ne se trouve pas en situation de conflit d'intérêts : « *Il ne s'agit pas de mon patrimoine, mais de celui de mes enfants qui, eux-mêmes, n'ont aucun pouvoir de gestion de la société à ce jour* », assure-t-elle, révélant par la même occasion qu'ils sont

aujourd'hui propriétaires à 100 % d'Arjunem. Concernant les liens familiaux avec le groupe pétrolier, Agnès Pannier-Runacher considère qu'elle n'a pas « *vocation, ni par ailleurs aucune obligation légale à être associée aux activités professionnelles* » de son père et affirme n'avoir jamais eu à traiter de « *dossiers en lien avec Perenco* ». Selon elle, il n'existerait « *aucune ambiguïté* » sur le fait qu'elle n'a pas à mentionner la société de ses enfants.

L'association Anticor n'est pas de cet avis. « *Cela ne fait aucun doute que la ministre est dans une situation de conflit d'intérêts* », estime Béatrice Guillemont, directrice générale de l'organisation et docteure en droit de la probité. « *Elle aurait dû déclarer la société préventivement dans la catégorie observations dès sa nomination en 2018* », ajoute-t-elle.

Interrogée par Disclose et Investigate Europe, la HATVP précise que « *l'absence d'obligation déclarative ne dispense pas le responsable public de veiller à prévenir et faire cesser les situations de conflits d'intérêts qui naîtraient d'autres intérêts indirects détenus, tels que l'activité des enfants ou d'autres membres de la famille* », soulignant qu'elle « *porte une attention particulière aux infractions à la probité et peut le cas échéant transmettre un dossier à la justice en application de l'article 40 du code de procédure pénale.* »

Par le passé, Agnès Pannier-Runacher a déjà dû se déporter de plusieurs entreprises afin d'éviter le conflit d'intérêts. Ce fut notamment le cas de la société Bourbon, le leader des services maritimes aux plateformes offshore, dont elle fut administratrice et présidente du comité d'audit. Une entreprise dont l'un des clients n'est autre que la pétrolière Perenco.





AGNÈS PAGNIER-NULACHIER

Droitière, Permis E (*c'est celui de la remorque...*)

Héritière diplômée, Maire dévouée à ses enfants, administrateurs d'une toute petite station essence.

Femme d'industrie, d'énergie et d'écologie, son expérience dans l'automobile et le ski lui seront utiles pour sauver le climat.

EXPÉRIENCE

2006-2009



DIRECTRICE ADJOINTE À LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION

Elle y a découvert une gestion forestière de haut vol... Notamment la sylviculture du Sapin de Nordmann.

2013-2018



DIRECTRICE GÉNÉRALE DU DOMAINE SKIABLE DE LA CAISSE DES DEPOTS

Elle maîtrise la glisse, la neige artificielle et les valeurs foncières, forestières, naturelles ou non.

ETUDES

2011-2013



PERMIS DE CONDUIRE (OU DE CONSTRUIRE ?)

Chez Faurecia, code de la route et compagnie.

2013-2017



PANNEAUX PARTOUT, SOLAIRES NULLE PART

Elle porte notamment le dossier de l'agrivoltaïsme avec le décret d'application relatif au développement de la production d'électricité solaire sur les espaces agricoles, naturels ou forestiers. (sic)

COMPÉTENCES

- Connaissances parfaites dans le domaine des carburants, acquises dans la petite station-service familiale.
- Gestion parfaite des conflits d'intérêts, notamment avec les géants du pétrole, du ski et des coupes rases.
- Légitimité démocratique issue des dernières élections, contrairement aux députés de gauche.

ACTIVITÉS

Aime l'écologie industrielle, l'agriculture déraisonnée et la pétro-chimie.
Pratique le front républicain en période électorale uniquement.
Se promène en forêt régulièrement, seule ou entre amis, avec sa voiture.
Se chauffe au bio-carburant.

Le facteur sonnera toujours trois fois !

Chères amis lecteurs et lectrices, ne croyez pas que le comité de rédaction cherche à combler des trous dans le BQF en reproduisant à chaque numéro la lettre ouverte du personnel de l'agence de Metz adressée à M. GALAND.

Nous aurions plutôt préféré vous faire partager sa réponse... Mais le problème c'est que ce dernier ne s'est pas donné la peine d'y répondre. Alors le SNUPFEN et la CFTC 57 ont proposé de lui adresser une nouvelle fois en août avec copie aux RH de la DG et de la DT... Et depuis toujours rien !

Au SNUPFEN nous réfléchissons sérieusement à investir dans les pigeons voyageurs. Cela ne garantit pas la réponse et c'est en théorie plus lent, mais on est sûr d'avoir une interaction avec un être vivant... Sinon à défaut de trouver l'oiseau rare, vous pouvez compter sur vos représentants pour proposer d'autres moyens de communication et ne pas abandonner la prise de contact avec ce troisième type.



Lettre ouverte

Monsieur le directeur d'agence,

Nous vous rappelons que l'agence de Metz se relève progressivement de plusieurs mois de crise organisationnelle à laquelle s'est ajoutée une crise fonctionnelle, avec l'entière responsabilité des services sous tension car interdépendants les uns des autres :

- Effectifs manquants
- Objectifs agence soutenus dans un contexte de crise sanitaire environnementale et économique
- Problématique dans l'application des textes réglementaires permettant, sous la responsabilité du directeur d'agence, de mettre en sécurité les personnels par la priorisation des missions et les moyens alloués à leur réalisation
- Surcharge de travail

Tout cela ayant induit une souffrance au travail mettant en péril la santé des personnels, conduisant à un épuisement généralisé, à de nombreux arrêts maladie, et des signalements pour danger grave et imminent.

On observe la mise en place de mesures d'accompagnement non abouties.

Nous vous rappelons que nous ne sommes pas sortis de cette crise, que des suivis de situations sont toujours d'actualité.

Participant à la confusion, vous informez par mail sous la voie hiérarchique l'ensemble des personnels de l'agence de la décharge de poste d'un responsable d'unité territoriale au motif de protection des personnels et dysfonctionnement. Cette décision aussi précipitée que soudaine questionne.

Comment cette décision peut-elle être prise lors d'une convocation sous entête à l'entretien individuel annuel d'évaluation ?

Pourquoi cette précipitation sans recherche d'apaisement et de stabilisation par la médiation ?

Les représentants syndicaux du SNUPFEN-Solidaires et de la CFTC Forêt.



Champ lexical :

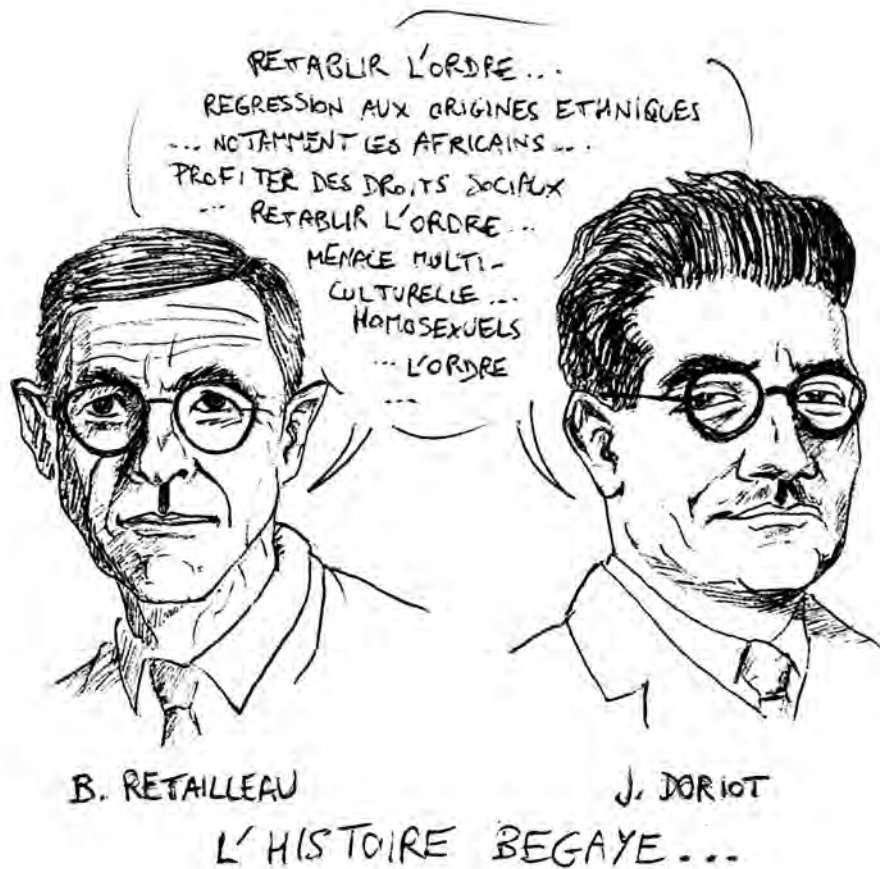
Collaborateur,
définitions croisées

1. Personne qui travaille avec quelqu'un d'autre à une entreprise commune.
Synonymes : Assistant - associé
Contraires : Adversaire

2. Personne qui collabore avec un ennemi.
Contraire : résistant

On a vraiment des problèmes de clavier dans ce numéro...

Bruno Retailleau, du Puy du fou à la politique (INA)



Bruno Retailleau, jusque-là sénateur Les Républicains, a été nommé ministre de l'Intérieur dans le gouvernement de Michel Barnier. Retour en archives sur le parcours du ligérien.

Par Romane Laignel Sauvage, Institut national de l'audiovisuel

« J'ai trois priorités : rétablir l'ordre, rétablir l'ordre, rétablir l'ordre. Je crois à l'ordre, comme condition de la liberté », a déclaré le nouveau ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau lors de la passation de pouvoir avec Gérard Darmanin le 23 septembre 2024. Un mot d'ordre qui donne le ton.

Jusque-là sénateur Les Républicains, Bruno Retailleau a commencé la politique dans les Pays de la Loire, comme proche collaborateur de Philippe de Villiers. Conservateur, il a régulièrement exprimé ses convictions sur les chaînes de télévision locale au cours de ses différents mandats.

« C'est l'homme de Philippe de Villiers ». En 1988, le jeune Bruno Retailleau obtenait son premier mandat et entrait au Conseil général de la Vendée. Il avait entamé sa carrière auprès du royaliste Philippe de Villiers, qui l'avait repéré à la fin des années 1970, alors qu'il était cavalier bénévole au parc du Puy du Fou. Après plusieurs années en tant que directeur général de la radio Alouette puis de l'école de communication Sciencescom, il se lançait en politique.

En pleine campagne, il dévoilait sa vision du mandat d'élu local à France 3 Nantes. « Le conseiller général doit avoir un véritable comportement de chef d'entreprise. Le conseil général, ce n'est plus une sinécure, ce n'est plus non plus, je pense, un poste honorifique, c'est un service. Une fois qu'on est élu, on doit se souvenir toujours, chaque matin en se levant, qu'on l'a été parce que des gens vous ont fait confiance. »

De la « société multiculturelle » à la « société multiconflictuelle »

En 1994, Bruno Retailleau devenait député après la démission de Philippe de Villiers, dont il était le suppléant à l'Assemblée. Un poste qu'il occupa jusqu'au retour de son mentor en 1997. Quelques semaines avant son départ, il était l'invité de « L'Hebdo », toujours sur France 3 Nantes. L'occasion de poser les bases de sa pensée sur l'immigration : « Je crois que c'est une menace parce que créer, c'est ce que beaucoup d'hommes politiques voudraient, créer une société multiculturelle avec la juxtaposition de blocs de populations, ce sera forcément une société multiconflictuelle. »

Et de déplorer, s'appuyant sur des arguments propres à la droite, ou à l'extrême droite : « *Les gens qui viennent, et notamment l'immigration africaine, ce sont des gens qui n'ont pas la même culture que nous. Ce sont des gens qui viennent non pas pour être Français, mais souvent pour profiter des droits sociaux français. Donc le problème est que ces gens ne souhaitent pas s'assimiler. Ça ne peut pas marcher, ça ne peut pas marcher, ça, ça ne marche pas. On voit bien quand on parle du problème des banlieues. En fait, on dit banlieue pour ne pas dire immigration.* »

Le nouveau ministre est ainsi un représentant de la « *vraie droite réactionnaire* », selon l'éditorialiste Christophe Barbier dans un archive de 2017. Après une rupture brutale avec Philippe de Villiers à la fin des années 2000, Bruno Retailleau s'était rapproché de l'UMP (aujourd'hui Les Républicains). « *Un épisode douloureux*, expliquait-on en commentaire de France 3 Nantes, *duquel Bruno Retailleau sortira vainqueur en prenant l'Assemblée de Vendée, poussé par les conseillers généraux et par des patrons lassés des positions anti-européennes du vicomte. Il ne cache plus son appétit, entre au Sénat, prend la présidence du groupe Les Républicains, puis la région Pays de la Loire. Bruno Retailleau a imposé son style et ses idées.* »

Ses collaborateurs dans Pays de la Loire parlaient d'un homme à la « *capacité de travail immense* », Christophe Barbier décrivait « *une certaine forme de ténacité placide, sans énervement, sans volcanisme* ». Un calme, qui lui permettait de bénéficier, disait la journaliste « *d'une image plutôt consensuelle, sans pour autant cacher ses convictions* ». Et d'énumérer : « *C'est un catholique pratiquant qui a ferrailé contre le projet de loi Leonetti sur la fin de vie et contre le mariage pour tous. Il compte parmi ses conseillers Jean-Baptiste Doat, un proche de Guillaume Peltier, ancien du Front national et créateur du courant droite forte chez les Républicains. Dans sa majorité, il y a également trois élus de Sens commun le lobby ultraconservateur issu de la Manif pour tous, opposés au mariage homosexuel et à l'avortement.* »

Une ligne politique que Christophe Barbier résumait : « *Ce sont des réactionnaires assumés. Qui dit réactionnaire ne dit pas totalitaire. Il n'y aura pas de police dans la rue, on pourra être opposant, il n'y aura pas de problème de ce côté-là. Mais c'est une vraie droite réactionnaire qui veut enclencher la marche arrière parce qu'elle considère qu'on s'est trompés de direction à certains carrefours.* » À l'époque, on lui prévoyait un poste de ministre si le candidat de la droite, François Fillon l'emportait à l'élection présidentielle de 2017. Il n'aura attendu que quelques années supplémentaires.

La forêt mosaïque, un concept si nouveau ?

En 2021, un nouveau mot apparaît dans le discours de l'ONF : la forêt mosaïque. Ce concept est aussitôt largement diffusé sur le site internet de l'Établissement, et repris par de nombreux médias. 3 années plus tard, le mot s'immisce doucement dans nos documents d'aménagement. Il est même devenu obligatoire pour les plans d'aménagement des forêts domaniales, alors que les critères de suivi de la "*mosaïquification*" ne sont toujours pas clairement définis.

La forêt mosaïque, quesako ?

L'avantage de ce mot est qu'il est parlant pour tout le monde, même pour un non forestier ; une véritable métaphore visuelle. Nous voyons tous ce qu'est une mosaïque : une multitude de couleurs dont l'organisation anarchique apparente va constituer un ensemble cohérent. **Pour la forêt, il s'agit d'avoir, à toutes les échelles (parcelle, forêt, massif), une diversité de milieux, de types de peuplements, d'essences, d'âge et de diamètre.**

Cette diversification des structures doit permettre d'augmenter la résistance et la résilience de nos forêts face aux changements climatiques, et son lot de sécheresses, canicules et attaques parasitaires. Cette diversité est la garantie de réduire les risques de dépérissement global en misant sur la résistance de poches d'arbres qui essaimeront la future forêt. Que de louables orientations que nous ne pouvons que soutenir. Dans la définition de l'ONF, la forêt mosaïque est constituée de 4 éléments principaux : une diversité des essences, des zones en futaie régulière et irrégulière, des trames et îlots de vieux bois et de réserves biologiques, et des îlots d'avenir.

Mais est-ce vraiment une nouveauté comme il est annoncé ?
Sommes-nous vraiment aux avant-postes d'une nouvelle gestion forestière ?

La mosaïque forestière, ça existe depuis quand ?

L'usage du mot "mosaïque", pour des milieux naturels, n'est pas si nouveau que cela. Il est utilisé depuis quelques décennies dans le monde de l'écologie et du paysage car il permet d'illustrer les systèmes complexes et leurs dynamiques évolutives. Le mot apparaît pour la 1^{re} fois en 1979 dans un article de R.T.T. Forman, chercheur et pionnier d'une nouvelle discipline, l'écologie paysagère. Il se répand alors largement dans les milieux scientifiques. Il est repris notamment par J.Blondel en 1986 pour illustrer les processus de sylvigénèse. **L'originalité et l'intérêt du terme "mosaïque" est qu'il permet d'expliquer à la fois la structure et le fonctionnement d'un écosystème.**

La mosaïque associe échelles spatiales et temporelles. Le concept permet de mieux expliciter l'hétérogénéité des unités étudiées et leurs interactions. Il induit une approche macro des milieux naturels et de leur gestion ; ce qui constituait une réelle évolution de l'approche scientifique dans les années 80. Aujourd'hui le terme garde tout son intérêt, d'autant qu'il décrit aussi bien les processus naturels que les résultats d'une gestion anthropique.

Les forestiers de l'an 2000 seraient-ils des M. Jourdain ?

Comme le célèbre personnage de Molière qui fait de la prose sans le savoir, ferions-nous de la forêt mosaïque sans en avoir conscience ? Nos méthodes de gestion sont-elles à composter, à recycler ? Revenons sur les définitions évoquées plus haut et comparons avec ce que nous faisons au quotidien :

Forêt mosaïque	Aménagement forestier actuel	Notation/commentaire
Diversité des échelles spatiales et temporelles	Définition d'unités de gestion différenciée par leur âge	On est dans la définition du plan de gestion durable
Diversité au sein des parcelles	Depuis 20 ans, mise en place de plus en plus de plusieurs UG au sein d'une même parcelle, avec des objectifs de gestion au plus près des potentialités stationnelles et des peuplements présents	On est sur la bonne voie !
Diversité des essences	Objectif d'un cortège d'essences et de favoriser la diversité dans toutes nos interventions sylvicoles, pour augmenter la résilience des peuplements face aux événements climatiques	Pas toujours facile de changer des décennies de gestion mono-spécifique mais le virage a été pris dans les années 90
Futaie régulière et irrégulière	Mélange tout à fait possible des types de traitement en fonction des contextes et des orientations - le traitement en futaie irrégulière est de plus en plus choisi ; cela permet de conserver un couvert forestier et un renouvellement continu	Les dogmatismes se sont assouplis depuis la tempête de 1999
Vieux bois et milieux naturels associés	Ilots et préservation des milieux non forestiers pris en compte, depuis les instructions sur le sujet éditées fin des années 90	On s'approche des 3% de surface objectif à l'échelle nationale et on y est pour les forêts domaniales
Ilot d'avenir	Intégration progressive	Une nouveauté...enfin pour les années 2000. Nos prédécesseurs ont depuis 1850 testé l'introduction de nouvelles essences et techniques forestières.

En y regardant de plus près, l'orientation des plans d'aménagement forestier (depuis 30 ans) semble rejoindre celui de la forêt mosaïque. En mettant en avant ce concept, notre Établissement s'offre une image avant-gardiste et volontariste, et une gestion qui "lave plus durable".

L'utilisation du terme mosaïque peut être tout à fait appropriée pour expliquer au grand public nos méthodes de gestion, mais elle ne doit pas dénigrer le travail effectué sur le long terme depuis des décennies par les forestiers. Les mots ne doivent pas non plus cacher une absence de moyens : une forêt mosaïque induit forcément une mosaïque de personnels, une diversité en nombre suffisant et dans tous les services !

"Albert Maillet Directeur de la Direction forêts et risques naturels"

Preuve de la Gauchisation rampante du champ politique français, Dominique de Villepin aurait été aperçu à la fête de l'Huma...



NOTRE VRAIE PROPOSITION : UN GOUVERNEMENT RESSERRÉ AVEC 2 MEMBRES



1^{re} C. CAMBRILS



2^{de} C. GALLEMANT

ET, POUR
L'OUVERTURE

TRANSFUGES
DIPLOMATES



SECRETAIRE GENERALE
ADJOINTE DU SNU,
NOTRE

L. CASTETS



D. DE VILLEPIN

Politique : Après la nomination du nouveau gouvernement, pas facile de faire des brèves marrantes dans ce numéro

Bulletin d'adhésion au SNUPFEN

NOM _____ PRENOM _____
Grade _____ Date de naissance _____ Groupe et échelon _____
Adresse _____
Le _____ Signature : _____

Ce bulletin est à envoyer à

Trésorier régional : Christine ANTOINE, 16 rue Thierry de BAR - 54 770 LAITRE SOUS AMANCE

ATTENTION : L'adhésion n'est effective qu'après le versement de la cotisation ou signature de l'autorisation de P.A.C auprès du trésorier régional (n'oubliez pas de joindre alors un RIB ou un RIP)